



Département de la Drôme  
Arrondissement de Nyons  
COMMUNE DE VALAURIE

## ***Procès-verbal du conseil municipal du 2 décembre 2025***

Prochain conseil 16 décembre 2025 à 19h

### **Séance du 2 décembre 2025**

Date de la convocation : 25/11/2025

Nombre de membres en exercice :08

L'an deux mille vingt-cinq le deux du mois de décembre à 19 heures,

le Conseil Municipal de la commune de Valaurie, régulièrement convoqué,

s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Christian FAU Maire.

Présents : Christian FAU, Bruno PETIT, Stéphanie PAILLET, Josyane MAZON, Didier VABRE et Bruno MONTIGNY,

Absents excusés : Lorenzo JAUNEAU donne pouvoir à Stéphanie PAILLET, Eva CAMPAGNOLA donne pouvoir à Bruno PETIT

Mme Josyane MAZON a été élue secrétaire

### Ordre du jour :

- Délibérations :
  - Redevance assainissement 2026
  - Création poste recenseur
  - Suppression poste adjoint administratif
  - Subvention amicale laïque
  - Location logement au rez-de-chaussée (4, route de Roussas)
- Travaux Entreprises
- Travaux des employés
- Achats
- Divers

PV Conseil du 28 octobre 2025 approuvé.

Département de la Drôme  
Arrondissement de Nyons  
COMMUNE DE VALAURIE

➤ **DELIBERATIONS**

✓ **Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2026 :**

La redevance prélèvement est maintenue mais les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- Une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- Et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

La redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Le conseil municipal décide de fixer à 0,027€ HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026.

Abstention : /      Contre : /      Pour : 8

✓ **Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et fixation de la rémunération des agents recenseurs :**

Un coordonnateur communal est désigné afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2026. L'intéressé désigné bénéficiera d'une décharge partielle de ses activités.



Département de la Drôme  
Arrondissement de Nyons  
COMMUNE DE VALAURIE

Recrutement de deux agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2026 pour la période du 6 janvier 2026 au 14 février 2026. Un agent recenseur sera recruté dans le cadre d'une vacation sur le district D0004 et un agent de catégorie C de la collectivité sera nommé sur le district D0005.

La rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Pour le recrutement vacataire : sur la base d'un forfait brut de 1 700 euros.
- Pour l'agent de la collectivité : l'agent bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions habituelles et d'heures supplémentaires (I.H.T.S) pour les heures effectuées en dehors des heures habituelles de travail (le soir et le samedi).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

Abstention : /      Contre : /      Pour : 8

✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif :

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet qu'il occupait auparavant.

Le Conseil Municipal décide de supprimer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet et de modifier en conséquence le tableau des effectifs annexé à compter du 02/12/2025.

Abstention : /      Contre : /      Pour : 8

✓ Subvention amicale laïque :

Le conseil municipal alloue à l'association : Amicale Laïque Valrousse une subvention pour des sorties scolaires sur l'année scolaire 2025-2026 d'un montant de 500 €.

Abstention : /      Contre : /      Pour : 8

✓ Location logement au rez-de-chaussée (4, route de Roussas) :

Le Maire fait part au conseil municipal du départ du locataire du logement au RDC situé au 4 route de Roussas au 30 novembre 2025.

Monsieur Nicolas LHERMET se porte candidat pour louer le logement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Le Conseil Municipal décide de louer le logement situé 4 route de Roussas à Mr LHERMET pour un loyer mensuel de 420 €.

Abstention : /      Contre : /      Pour : 8

✓ Congrès des maires :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation du Congrès des Maires à Paris chaque année par l'Association des Maires de France.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires, adjoints, et conseillers, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Département de la Drôme  
Arrondissement de Nyons  
COMMUNE DE VALAURIE

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des élus présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater les élus à effet de participer au Congrès des Maires de France ;
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Abstention : /      Contre : /      Pour : 8

#### ➤ **TRAVAUX Entreprises**

- ✓ Busage du fossé le long du lotissement « Cigalou 2 » coté Est et recouvrement du fossé par la STAD.
- ✓ Réfection et compactage du chemin de la Riaille et de l'impasse des Cyprès et réfection du chemin nord-est entre Réauville et Valaurie par la STAD.
- ✓ Eglise :
  - Mise en compression des contrefiches sur le mur sud de l'église, montage des échafaudages nécessaires à la dépose de l'étalement et le forage des trous nécessaires à la mise en place des tirants par la société VIVIAN.
  - Dépose d'une partie de l'échafaudage extérieur du mur nord de l'église par la société BEAUFILS.
  - Forages par la société R3S.
- ✓ Début des travaux de réfection du réseau électrique dans la mairie par l'entreprise ACM ELEC 26.
- ✓ Fin des travaux de relevés dans le réseau d'assainissement et fourniture d'un rapport de contrôle.
- ✓ Montage d'une douche italienne dans un logement communal.

#### ➤ **Travaux (employés)**

- ✓ Réfection provisoire porte d'un logement communal.
- ✓ Dépose du carrelage du bar et mise en place de plaques de plâtre au TCV.
- ✓ Campagne de mise en place d'enrobé à froid chemin de la faisanderie et rue des jardins.
- ✓ Logement communal (route de Roussas) : réfection des lattes de plancher, mise en peinture des fenêtres, échange de la VMC et des gaines associées.
- ✓ Réfection divers chemins : Crespias, au TCV, ...

#### ➤ **Achats**

Un tracteur en cours pour l'entretien des fossés. L'achat d'une épaveuse est en cours.



Département de la Drôme  
Arrondissement de Nyons  
COMMUNE DE VALAURIE

➤ **Divers**

- ✓ **SAE** : lors de notre conseil municipal exceptionnel du 17 juillet 2025, le conseil validait notre démarche d'agrandissement du périmètre du syndicat.  
Le 1<sup>er</sup> octobre, les statuts du syndicat élargi était présenté par l'ensemble des maires concernés à Madame la sous-préfète de Nyons.  
Ce syndicat portera le nom de SUDEA : Syndicat Union de la Drôme Eau et Assainissement.
- ✓ **Elections municipales 2026**  
La date limite de réception des candidatures est prévue par la loi au 3<sup>e</sup> jeudi qui précède le jour du scrutin, soit le 26 février 2026 à 18h pour le 1<sup>er</sup> tour et au mardi qui suit le 1<sup>er</sup> tour, soit le 17 mars 2026 à 18h pour le 2<sup>e</sup> tour.  
Nous prévoyons avec les communes voisines la venue de Mme PRIOTTO début janvier pour obtenir réponse à nos questions quant au déroulement de ces élections.
- ✓ Rencontre avec les conseillers départementaux et Mme MORIN le 14 novembre 2025.  
Sujets évoqués : l'accès place Nicolas Appert, réserve d'eau incendie pour une subvention, piste vélo enfant pour aller à l'école, les remparts du Portalas, réfection de la rue des Jardins.
- ✓ L'école accueille 138 élèves cette année. Une prévision de 141 élèves est annoncée pour la rentrée 2026.

*Josyane MAZON*  
Secrétaire de séance

*Christian FAU*  
Maire



